



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Références à rappeler : :
TR/MC/2024/D/25760/ABU

Paris, le **12 JUL. 2024**

Note à l'attention de

**Monsieur Luc ALLAIRE
Secrétaire général**

Objet : Mission d'évaluation de scénarios d'une nouvelle organisation du pilotage de l'enseignement supérieur spécialisé et de la recherche.

Monsieur le Secrétaire général,

L'enseignement supérieur culturel (ESC) se caractérise, pour ce qui relève de son pilotage, par un fort éclatement et d'importants coûts de coordination qui rendent plus complexe la mise en place d'une stratégie ministérielle. En effet, la tutelle des écoles et le suivi de chaque type de cursus relève des directions générales (la direction générale de la création artistique, DGCA, pour les enseignements artistiques ; la direction générale des patrimoines et de l'architecture, DGPA, pour les enseignements relatifs aux métiers du patrimoine et de l'architecture) alors que le pilotage budgétaire, le suivi des investissements et les sujets transversaux (vie étudiante, professionnalisation et insertion, mise en œuvre d'une stratégie ministérielle) relèvent de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC).

Cette situation est inefficace voire contre-productive, dans un contexte où les enjeux relatifs à l'ESC se multiplient. Une organisation plus optimale semble donc nécessaire. Sous la forme d'une stratégie ministérielle de l'enseignement supérieur et spécialisé, il s'agira notamment :

- de construire des standards académiques ambitieux pour l'ensemble des établissements sous tutelle du ministère, incluant l'excellence des formations, la qualité des diplômés, les partenariats et l'apport spécifique de ces écoles en termes de recherche ;
- de renforcer le pilotage pluriannuel des établissements (tant nationaux, que territoriaux en partenariat avec les autres financeurs ;
- de revoir les modalités de préparation et d'organisation des concours d'entrée aux écoles afin de développer la diversité des profils des étudiants et de favoriser l'organisation de procédures d'admission communes quand cela est possible ;

- de développer l'accès à ces écoles directement après le baccalauréat par l'étude d'évolutions possibles des cursus de préparation ;
- de développer l'alternance dans les cursus en développant les relations avec l'ensemble des filières professionnelles concernées ;
- d'améliorer la mobilité des étudiants et le rayonnement international de nos établissements ;
- de mettre en place un réel suivi de l'insertion professionnelle des étudiants diplômés ;
- de développer la formation continue dans les établissements ;

C'est pourquoi je vous demande de me proposer, pour la fin du mois d'octobre, un schéma organisationnel qui regroupe sous la responsabilité d'une direction générale de l'enseignement supérieur – l'actuelle DG2TDC aux compétences élargies – le pilotage de l'enseignement supérieur et spécialisé.

Vous me proposerez à cette fin deux scénarii dont vous évalueriez respectivement les avantages et les inconvénients :

1. A minima le regroupement de ce pilotage sous l'autorité fonctionnelle de cette nouvelle DG : dans ce schéma les sous-directions « métier » *ad hoc* de la DGCA et de la DGPA resteraient regroupées au sein de chacune de ces DG, mais la DGES serait tant pour les relations avec le SG que pour l'interministériel, et bien sûr pour les relations avec les établissements, le responsable unique, sous mon autorité, du suivi et des orientations des politiques de l'enseignement supérieur et spécialisé – comme elle l'est d'ores et déjà pour l'EAC et le pass Culture ; elle aurait à ce titre autorité fonctionnelle sur ces sous-directions ainsi que, dans l'exercice de ces compétences, sur les services associés (notamment ICA et DIRI) chargés du contrôle scientifique, technique et pédagogique des écoles.
2. A maxima la création d'une DGES de plein exercice par regroupement en son sein des sous-directions actuellement rattachées à la DGCA (la sous-direction des enseignements supérieur et spécialisé et de la recherche – SDESSR –) et à la DGPA (la sous-direction des enseignements supérieurs et de la recherche en architecture – SDESRA –), ainsi que des ETP associés nécessairement corrélés à ce regroupement (y compris les effectifs dédiés dans les fonctions support). Dans ce schéma, vous explicitez l'articulation qu'il conviendra d'établir entre le SICA et la DIRI et cette nouvelle DGES.

Chacun de ces deux scénarii devra expliciter les conditions de pilotage de la recherche, ainsi que des liens avec les acteurs culturels qui sont dans les périmètres de responsabilité des DG métiers. Vous évoquerez également la question des dispositifs d'insertion et de professionnalisation des artistes et leur articulation avec chacun des scénarios envisagés.

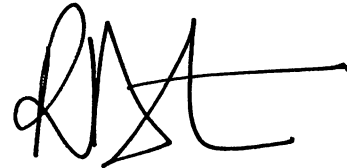
Chacun de ces 2 schémas devra expliciter :

- La cible organisationnelle et le schéma fonctionnel ;
- Les transferts organigrammatiques et d'ETP associés ;
- Les délais de mise en œuvre ;
- Le dialogue social associé ;
- Le contexte politique de sa réalisation au-regard du fort attachement historique des secteurs-métiers à chacune des DG-métiers ; l'accompagnement à prévoir auprès des partenaires habitués à l'organisation actuelle de la tutelle.

Pour cette mission vous bénéficierez de l'appui de l'IGAC à laquelle j'adresse parallèlement une lettre de mission.

Vous me remettrez vos propositions pour la fin du mois d'octobre. **L'objectif est celui d'un pilotage unifié et incarné pour l'enseignement supérieur d'ici la fin de l'année civile 2024.**

Rachida DATI

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping letters that appear to read 'R.D.' followed by a long horizontal stroke.

Copies : – M. Jean-François HEBERT, Directeur général des patrimoines et de l'architecture ;
– M. Christopher MILES, Directeur général de la création artistique ;
– M. Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle ;
– Mme Laurence TISON-VUILLAUME, Cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles.